

POSTULAT

Auteur PLR, par Moreno Centelleghé
Objet Entreprises publiques et privées lutte à armes égales
Date 09.05.2019
Numéro 3.0470

On voit de plus en plus souvent des entreprises appartenant à l'Etat ou proches de l'Etat élargir leur domaine d'activité à des secteurs autres que ceux dont elles étaient censées s'occuper à l'origine et ce aussi au niveau cantonal. Nous pensons à des entreprises dans le domaine de l'énergie détenues majoritairement par l'Etat et rachetant des bureaux d'ingénieurs.

L'expansion d'entreprises appartenant à l'Etat ou proche de l'Etat dans des champs d'activité nouveaux ou concurrentiels s'accompagne souvent de subventionnements croisés. Elles s'octroient par-là un avantage concurrentiel injustifié et l'on peut constater que l'activité de ces entreprises permet effectivement d'entraîner des distorsions de concurrence et créer des désavantages potentiels pour les entreprises privées. Le fait que des entreprises publiques puissent éjecter du marché des entreprises privées est tout simplement inadmissible.

Conclusion

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'établir une véritable stratégie, limitant le champ d'actions des opérateurs publics, afin d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération ou le canton détiennent une participation financière ne profitent de la situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Il est important de tracer de nouveau une frontière claire entre Etat et économie.